

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 23 septembre 2020**

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 sur le Budget Principal et les 3 Budgets Annexes.

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quinze septembre 2020, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 46 (dont 5 procurations) - 137 voix

Votants : 46 Pour soit 137 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mr François VINCENT – 15 voix – 1^{er} VP
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Pierre ALLARD – 1 voix
Mr François BARNAUD – 1 voix
Mr Camille CARCAT – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Francis COMBY – 1 voix
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P. Vidau) - 2 voix
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – 1 voix
Mr Alain DETOLLE (suppléant de Mme C. Collet-Dufays) - 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix
Mr Alain FAUCHER – 1 voix
Mr Bruno FLEURY – 1 voix
Mr Gilbert FRONTY (suppléant de Mme S. Vallée) - 6 voix
Mr Thierry GODME – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr S. Delautrette) 15 voix
Mr Jean-Marie HARRY – 1 voix
Mr Christian LATOUILLE (suppléant de Mr C. Redon Sarrazy) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix
Mr Henri LECLERE - 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Y. Raymondaut) - 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix
Mr Vincent LEONIE – 2 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX - 1 voix
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr Lacouturière) – 1 voix
Mr Christophe PATIER – 15 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – 1 voix
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix
Mr Philippe ROCHE – (procuration donnée à Mr P. Chevalier) - 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix
Mme Gülsen YILDIRIM – (suppléante de Mme S. Gentil) - 2 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président de la CC POL
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Président Département Corrèze
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président de la CC de Noblat
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Départemental de la Corrèze
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président Département Haute-Vienne
Président de la CC Briance Combade
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller communautaire CC Xaintrie Val-Dordogne
Président CC Bénévent Grand-Bourg
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseillère municipale Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Christian JACQUIER (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Vice-Président Département Creuse
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Une première décision modificative est nécessaire pour le budget principal et les 3 budgets annexes.

Il convient, en effet, de prévoir, les inscriptions et ajustements de crédits comme détaillés ci-dessous :

Budget principal :

- Section de fonctionnement :
 - o Dépenses :
 - mouvements de crédits entre les articles 66112 « *Intérêts - Rattachement des ICNE* » et le 6511 « *Intérêts comptes courants et de dépôts* ». Il y a eu, en effet, une inversion de chiffre dans la saisie de ces comptes dans le logiciel de comptabilité.

FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL			
Inscrit BP BP 2020		Proposé DM1	Inscription après DM1
Chapitre / Article	DEPENSES	DEPENSES	
66 (Charges financières)	67 850,14 €	0,00 €	67 850,14 €
66111 (Intérêts réglés à l'échéance)	28 630,14 €		28 630,14 €
66112 (Intérêts - rattachement des ICNE)	39 120,00 €	-39 020,00 €	100,00 €
6615 (Intérêts comptes courants et de dépôts)	100,00 €	39 020,00 €	39 120,00 €
TOTAL	67 850,14 €	0,00 €	67 850,14 €

REGULARISATION DES SOLDES DES CONVENTIONS D'INVESTISSEMENT DES OPERATIONS SDAN PILOTE et AXE 2 BIS

Le calcul du solde des contributions de fonctionnement et de travaux pour un certain nombre de convention de financement des opérations de Montée en Débit et de raccordement de sites fait apparaître un Décompte Général Définitif (**DGD**) **négatif** ; le montant déjà versé par la collectivité est supérieur au montant définitif au regard du coût final de l'opération.

Pour ces cas, dans la mesure où les versements des avances et des acomptes sont intervenus sur des exercices budgétaires antérieurs, il est nécessaire, pour régulariser ces écritures, de faire une dépense (mandat) sur le même compte budgétaire que la recette pour les DGD négatifs d'investissement et ouvrir le chapitre 014, compte 7489 pour le DGD de fonctionnement.

Il est ainsi proposé les mouvements budgétaires suivants :

- Section d'investissement :
 - o Inscription en dépenses de :
 - **507 535,03 €** sur le compte 1312 « *subvention d'équipement – Région* »,
 - **113 975,05 €** sur le compte 1313 « *subvention d'équipement – Département* »,
 - **1 770,23 €** sur le compte 13158 « *subvention d'équipement – Autres groupements* »
 - o Réduction en dépenses de :
 - **623 280,31€** sur le compte 2315 « *Installations matériels et outillages techniques* »

INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL			
Inscrit BP BP 2020		Proposé DM1	Inscription après DM1
Chapitre / Article	DEPENSES	DEPENSES	
13 (Subvention d'investissement)	0,00 €	623 280,31 €	623 280,31 €
1312 (Subvention d'investissement - Région)	0,00 €	507 535,03 €	507 535,03 €
1313 (Subvention d'investissement - Département)	0,00 €	113 975,05 €	113 975,05 €
13158 (Subvention d'investissement - Autres groupements)	0,00 €	1 770,23 €	1 770,23 €
23 (Immobilisations en cours)	5 111 379,02 €	-623 280,31 €	4 488 098,71 €
2315 (Autres immobilisations incorporelles)	5 111 379,02 €	-623 280,31 €	4 488 098,71 €
TOTAL	5 111 379,02 €	0,00 €	5 111 379,02 €

- Section de fonctionnement :

o En dépenses :

- Création, ouverture du chapitre 014 « *Atténuations de produits* », du compte 7489 « Reversement et restitution sur autres attributions et participations » et inscription de **500€**.

o En recettes :

- Inscription de **500€** sur le compte 7588 « Autres produits div. de gestion courante »

COMPLEMENT DE REDEVANCE ANNUELLE MED/NRA ORANGE

Dans la mesure où la redevance annuelle MED/NRA versée par ORANGE au titre de l'année 2020 est supérieure au montant budgété (**complément 2019 de 3 342,19€**), il est proposé d'inscrire en recettes complémentaires l'intégralité de ces recettes non prévues sur le compte 7588 « Autres produits div. de gestion courante ».

Une partie permettra de financer la régularisation comptable de 500€ ci-dessus et l'autre sera affectée au compte 6226 « Honoraires – prestations extérieures ».

Soit au final, sur la section de fonctionnement du budget principal, les mouvements ci-dessous :

FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL					
Inscrit BP BP 2020		Proposé DM1	Inscription après DM1	Inscrit BP BP 2020	
Chapitre / Article	DEPENSES	DEPENSES		Chapitre / Article	RECETTES
011 (charges à caractère générale)	180 000,00 €	2 843,00 €	182 843,00 €	75 (Autres produits de gestion courante)	192 400,00 €
6226 (Honoraires)	180 000,00 €	2 843,00 €	182 843,00 €	7588 (Autres produits divers de gestion courante)	192 400,00 €
014 (Atténuations de produits)	0,00 €	500,00 €	500,00 €		
7489 (Reversement et restitution sur autres attributions et participations)	0,00 €	500,00 €	500,00 €		
TOTAL	180 000,00 €	3 343,00 €	183 343,00 €	TOTAL	192 400,00 €

Budgets Annexes :

ORANGE facture au Syndicat des pénalités de retard pour non-fourniture des Dossiers de Fin de Travaux dans les délais.

Si auparavant, elles étaient exclusivement appliquées sur le budget principal au titre des opérations du SDAN, elles concernent désormais, aussi, les marchés de travaux FttH donc les budgets annexes.

Elles sont imputées en dépenses sur la section de fonctionnement au compte 6711 « *Intérêts moratoires et pénalités sur marchés* ».

Elles sont, par ailleurs, sur sollicitation de DORSAL, remboursées par les titulaires des marchés de travaux et imputées en recettes de fonctionnement sur le compte 7588 « *Autres produits div. de gestion courante* »

Si une enveloppe de 20 000€ a bien été inscrite sur le budget 2020 du budget principal, aucune n'a été prévue sur les budgets annexes.

Si dessous une synthèse des factures concernées après notre dernière demande de remboursement auprès de Bouygues en 2019 et leur répartition par budget :

Numéro de facture Orange	Date de facture Orange	Montant de la facture	Bordereau / Mandat	Date de paiement par DORSAL	BP	Ftth BA19	Ftth BA23	Ftth BA87	Lot 1	Lot 2	Lot 3
2194300019934	06/10/2019	835,45 €	211/631	15/11/2019	835,45 €						
2194300019928	07/10/2019	2 482,26 €	211/632	15/11/2019	2 482,26 €						
2194300022315	03/11/2019	1 461,60 €	222/678	29/11/2019	1 461,60 €						
2194300022389	03/11/2019	699,23 €	222/679	29/11/2019	699,23 €						
2194300024838	19/11/2019	1 850,80 €	38/175	10/04/2020	1 850,80 €						
2194300027223	25/12/2019	1 450,34 €	38/176	10/04/2020	1 450,34 €						
2204300002215	02/02/2020	1 269,24 €	38/177	10/04/2020	1 269,24 €						
2204300004681	23/02/2020	1 248,22 €	38/178	10/04/2020	1 248,22 €						
2194300024892	19/11/2019	1 452,84 €	45/194	06/05/2020	46,86 €	1 003,54 €	355,06 €	47,38 €	408,51 €	398,06 €	196,97 €
2194300027287	25/12/2019	1 301,45 €	50/219	15/05/2020	74,58 €	930,29 €	201,63 €	94,96 €	232,98 €	430,08 €	267,23 €
2204300002235	02/02/2020	1 458,62 €	50/220	15/05/2020	55,44 €	989,35 €	282,09 €	131,74 €	106,67 €	487,01 €	395,67 €
2204300004586	23/02/2020	2 395,80 €	50/221	15/05/2020	54,78 €	1 845,40 €	332,38 €	163,24 €	670,38 €	587,34 €	587,68 €
2204300007164	31/03/2020	946,37 €	50/222	15/05/2020							
2204300007098	31/03/2020	1 953,40 €	62/266	23/06/2020	39,60 €	1 442,15 €	336,29 €	135,36 €	146,80 €	704,95 €	590,40 €
2204300009651	03/05/2020	1 196,80 €	50/223	15/05/2020							
2204300009661	03/05/2020	7 098,66 €	62/265	23/06/2020	43,56 €	6 481,26 €	446,30 €	127,54 €	5 089,34 €	667,06 €	724,86 €
2204300018956	23/08/2020	671,74 €			13,86 €	491,60 €	132,54 €	33,74 €	61,84 €	210,04 €	219,72 €
2204300016645		- 816,00 €			- 816,00 €						
2204300018965		- 2 279,44 €			- 43,56 €	- 1 664,88 €	- 446,30 €	- 124,70 €	- 289,34 €	- 654,94 €	- 720,60 €
TOTAL FACTURES PAYEES PAR DORSAL		26 677,38 €			10 766,26 €	11 518,71 €	1 639,99 €	609,26 €	6 427,18 €	2 829,60 €	2 261,93 €

Au vu de ce tableau et des dépenses estimées à venir sur le dernier trimestre 2020, il est proposé d'inscrire sur les comptes 6711 et 7588 sur chacun des budgets annexes les crédits comme suit :

- **BA19 : 15 000€**
- **BA 23 : 3 000€**
- **BA 87 : 1 000€**

A ce jour, toutes les factures listées plus haut ont été payées sur le budget principal. Il conviendra, après cette décision modificative, d'effectuer les **opérations comptables de scission/ transfert** sur chacun des budgets annexes.

Budget Annexe Creuse :

Il a été budgété sur le compte 6358 « *Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) – Autres droits* » du budget Annexe Creuse un montant de **1 000€** au titre de la taxe d'aménagement et de la redevance archéologique à verser à la DDFIP. Or, au vu de ce qui a été payé et de ce qui reste à payer, il est proposé les mouvements ci-dessous :

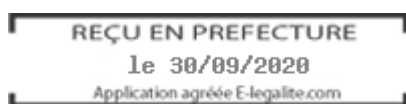
Chapitres	Articles	Libellé	Libellé sous articles	BP 2020	DM1 2020	Total BP 2020
Chap 011 - charges à caractère général	Somme charges à caractère général			1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
	6358	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts) - Autres droits		1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
Chap 65 - Autres charges gestion courante	Somme Autres charges de gestion courante			102 948,00 €	-1 000,00 €	101 948,00 €
	Somme 651			102 948,00 €	-1 000,00 €	101 948,00 €
	651	Redevance pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Abonnement mensuel pour autorisation de passage des cables optiques en souterrain et aérien - Frais IBLO	101 948,00 €		101 948,00 €
	651	Redevance pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Redevance d'occupation SNCF	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €
	6588	Autres charges de gestion courante	Régularisation TVA	0,00 €		0,00 €

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical votent, à l'unanimité, les décisions modificatives N°1 pour le budget principal et les 3 budgets annexes, dans leur totalité et par chapitre tel que présenté ci-dessus.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :



99_DE-067-258728658-20200923-CS93_D745-D